

Info

N°31 – Juillet 2014

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 20 – Fax 021 316 50 69

Actuel

Le rapport d'activité 2013 du CPS est disponible au secrétariat.

Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2013 est à disposition des communes qui en feront la demande à la chancellerie, info.chancellerie@vd.ch

Agenda

Dernières séances du CPS :

18 mars 2014, 20 mai 2014, 10 juin 2014

Prochaine séance du CPS :

9 septembre 2014

Contacts

Présidence

Laurent Wehrli, Syndic de Montreux,
wehrli.laurent@bluewin.ch

Représentants des communes

Jean-Michel Clerc, président du Conseil des régions RAS,
jmiclerc@bluewin.ch

Eric Küng, président de l'ARAS Broye-Vully,
eric.kueng@payerne.ch (jusqu'à fin juin 2014)

Oscar Tosato, Municipal à Lausanne,
oscar.tosato@lausanne.ch

Représentants de l'État

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC,
anne-catherine.lyon@vd.ch

Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS,
pierre-yves.maillard@vd.ch

Philippe Leuba, chef du DECS,
philippe.leuba@vd.ch

Secrétariat

Caroline Knupfer, secrétaire générale adjointe DSAS,
caroline.knupfer@vd.ch

Sommaire

Dans ses séances du 20 mars et 10 juin 2014, le Conseil a procédé à l'examen des demandes de subventions aux organismes en milieu ouvert pour l'année 2015 et a pris des décisions quant aux subventions qu'il compte verser à ces derniers. Il a également donné un préavis positif au projet « Dispositif de Détection d'un risque d'endettement critique ou de surendettement » et a adopté les développements et améliorations proposés dans le cadre du programme de prévention du surendettement. Enfin, le Conseil a donné un préavis positif sur le projet du Fonds de lutte contre la précarité suite à la consultation du Conseil des régions de l'action sociale.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte du rapport du Contrôle cantonal des finances sur la conformité de la facture sociale 2013 et la mise en œuvre des recommandations émises dans le rapport de l'année précédente. Il a également adopté le rapport sur l'activité du Conseil de politique sociale en 2013. Enfin, lors de la dernière séance, le Conseil a pris acte de la démission d'un de ces membres et a été informée de sa successeuse. La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

Décisions et préavis du CPS

Subventions 2015 aux organismes en milieu ouvert

Le Conseil a décidé du montant des subventions aux organismes en milieu ouvert qui seront versées en 2015 et qui relèvent de la facture sociale. Il l'a fait sur la base des préavis donnés par les services et des avis exprimés par les représentants des communes au sein du Conseil.

Les organismes en milieu ouvert sont des organismes privés qui offrent des prestations à une clientèle autonome et qui vit à domicile. Avec l'entrée en vigueur de la LOF en 2005, les subventions cantonales à ces organismes qui offrent des prestations au niveau cantonal font partie de la répartition financière entre l'Etat et les communes. Celles-ci paient donc la moitié de ces subventions par le biais de la facture sociale. Si le Conseil le décide, cette même règle peut aussi s'appliquer pour les subventions versées à des organismes qui offrent des prestations au niveau régional ou qui n'offrent pas de prestations directes aux bénéficiaires.

Les demandes faites par les services pour 2015 se traduisent par une augmentation de 1.6% du montant accepté par le CPS pour l'exercice en cours. Toutefois, l'augmentation des budgets varie entre les différents services. A noter que le Service de la santé publique procédera à une importante correction en 2015 en sortant une subvention importante de la facture sociale qui sera désormais prise en charge par le secteur sanitaire. Cette correction engendre une baisse notable des subventions émargeant à la facture sociale accordées par ce service. En revanche, une augmentation substantielle des subventions concerne les organismes œuvrant dans le domaine des proches aidants et du maintien à domicile relevant du Service des assurances sociales et de l'hébergement. La progression des charges préavisée positivement par ce service s'explique complètement par des adaptations en relation directe avec le cadre conventionnel et avec une augmentation de la demande en lien avec les orientations du Programme de législature 2012-2017 du Conseil d'Etat, notamment en matière de soutien aux proches aidants et au maintien à domicile d'une population vieillissante et en situation de handicap.

Dans sa séance du 20 mai, le Conseil a fixé une cible budgétaire concernant la croissance des charges des organismes dépendants du Service des assurances sociales et de l'hébergement. Ce dernier a tenu compte de cette exigence et présenté des demandes revues à la baisse lors de la séance du 11 juin. Sur cette base, le Conseil a validé les subventions préavisées positivement par les services du DSAS. Le taux global de croissance des charges accepté par le Conseil s'élève à 1.6% ce qui est sensiblement inférieur au taux de croissance de 3.8% de l'année précédente.

Programme de prévention du surendettement

Le Conseil a préavisé positivement le projet " Dispositif de détection d'un risque d'endettement critique ou de surendettement" et adopté les développements et améliorations en cours.

Le Conseil a pris connaissance du bilan des actions menées en 2013 ainsi que des développements et améliorations en cours. Le bilan a permis d'informer le Conseil quant à la suite des travaux initiés en 2013 concernant l'impact des actions de prévention sur leurs bénéficiaires. Les développements visent notamment de nouvelles actions en milieu extrascolaire ainsi que toute une série d'améliorations concernant la ligne téléphonique Info budget, la prestation « Tout compte fait », les actions destinées

aux nouvelles familles ainsi que celles destinées aux jeunes adultes en difficulté. Par ailleurs, le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) propose un projet de dispositif de détection précoce afin de cibler davantage les actions de communication sur les populations à risques. Ce projet fait suite aux recommandations de l'évaluation du programme. Il prévoit de mettre en place un partenariat avec d'autres services de l'Etat en contact avec les populations à risque (service de l'emploi, offices des poursuites et l'administration cantonale des impôts).

Fonds de lutte contre la précarité

Suite à la consultation du Conseil des régions de l'action sociale, le Conseil a donné un préavis positif au projet du Fonds de lutte contre la précarité.

Lors de sa séance du 18 mars (cf. CPSinfo N°30), le DSAS a soumis pour préavis au Conseil un projet de fonds de lutte contre la précarité. Il a réservé son avis définitif à une consultation du Conseil des régions de l'action sociale (CdRAS) qui devait apprécier ce projet dans son ensemble et donner son avis quant à l'opportunité d'un tel fonds pour atteindre les buts visés. A titre de rappel : Le Fonds a pour but de prévenir et de lutter contre la précarité par un prêt à but social pour effectuer un assainissement financier.

En cas de préavis positif du CdRAS, le Conseil a décidé de préavisier positivement le projet du fonds. La consultation a débouché sur un bon accueil de ce projet par le CdRAS. Les quelques réserves marginales qui concernaient le nombre limité des prêts pouvant être octroyés par le Fonds ainsi que la composition du Comité de direction du Fonds, ont pu être entièrement levées suite à la discussion du SPAS avec une délégation de la Conférence des Directeurs.

Concernant les compétences du Comité de direction, le Conseil a souhaité de les préciser quelque peu. A ce sujet, il a demandé la modification d'un article du règlement du futur fonds stipulant que le montant maximum du prêt est de 30'000 francs et que le Comité de direction peut déroger à cette norme. Le Conseil considère que de telles dérogations devraient être l'exception. Le SPAS a accepté cette analyse et procédé à la modification dudit article.

Vérification de la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale

Le Conseil a pris acte du rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur la facture sociale 2013 et la mise en œuvre des recommandations émises dans le rapport d'audit 2012. Sur cette base, il estime la facture sociale 2013 conforme.

Le Conseil a notamment pour compétence de vérifier la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale. Il exerce cette compétence chaque année, sur la base d'un rapport établi par le CCF.

En conclusion de son rapport portant sur la facture sociale 2013, le CCF constate :

- l'adéquation du processus d'établissement de la facture sociale 2013 et de son système de contrôle interne ;
- la conformité à la LOF et à son règlement d'application des rubriques comptables intégrées dans la facture sociale.

Le montant de la facture sociale 2013 à répartir entre les communes s'établit à 638'238'503 francs. Il importe de rappeler que ce montant tient compte des négociations financières entre le canton et les communes ayant abouti à l'adoption par le Grand Conseil, en novembre 2013, à l'EMPL N°98. Les négociations ont débouché sur des nouvelles dispositions contenues dans l'art. 17a LOF (état au 1^{er} janvier 2014) et dans l'art. 2 DRPTC (état au 20 décembre 2013). Cela signifie que le montant à charge des communes est réduit selon l'article 2 al.1 let.a du DRPTC « d'un montant de CHF 20.9 millions pour l'année 2013 ». Cette réduction en faveur des communes a été appliquée par deux biais, à savoir une réduction de 10 millions du solde de la FS 2012 ouvert au 31 décembre 2013 dans les comptes de l'Etat et une réduction de 10.9 millions sur le montant de la facture sociale 2013.

Dans son rapport précédent, le CCF a émis trois recommandations concernant notamment la mise à jour des directives internes de la facture sociale et la définition d'une procédure formalisée réglant le traitement d'éventuels dépassements de subventions. Dans son rapport 2013, le CCF constate le suivi de ces recommandations.

Rapport d'activité 2013

Le Conseil a adopté le rapport qui retrace ses activités en 2013.

Le Conseil a adopté son rapport d'activité 2013.

Ce rapport indique que le Conseil a fait un large usage des compétences qui lui sont attribuées par la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et que la 9^{ème} année de son fonctionnement a été marquée, comme les précédentes, par le souci de ses membres d'apporter des réponses consensuelles et de trouver des solutions communes pour résoudre les problèmes rencontrés.

Un certain nombre de dossiers traités par le Conseil en 2013 font également l'objet de brefs développements dans ce rapport d'activité : le partenariat Etat-communes, la vérification de la

conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale et les subventions aux organismes en milieu ouvert.

Composition du Conseil

Le Conseil a pris congé d'Eric Küng et salue sa successeure Mme Nathalie Saugy.

Le 10 juin marquait la dernière séance d'Eric Küng qui a siégé au sein du CPS comme représentant des communes. Il quittera le CPS suite à sa démission du bureau du Conseil des régions RAS. La lourde charge en tant qu'exécutif à mi-temps et ses nouvelles responsabilités au sein de sa commune et dans le cadre de l'Hôpital intercantonal de la Broye motivent sa démission. Des remerciements chaleureux lui ont été adressés par le Président honorant son engagement de longue date pour les questions sociales dans notre canton, son intérêt constant porté aux régions rurales et périurbaines et son sens du dialogue. Le CPS formule les meilleurs vœux pour l'avenir de Monsieur Küng.

D'après l'art. 5 al. 4. de la LOF, les régions au sens de la LASV désignent la représentation des communes. C'est ainsi que le Bureau du Conseil des régions RAS a désigné Mme Nathalie Saugy, municipale à Yverdon, présidente ARAS Jura-Nord vaudois et nouvellement élue au Bureau du Conseil des régions RAS, à la succession de M. Küng au sein du CPS.

Le Conseil se réjouit d'accueillir Mme Saugy comme nouveau membre du CPS.

Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Révision du règlement de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap
- Catalogue des prestations LASV : prévention du surendettement (programme 2015)
- Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dolivo pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région
Députées et députés au Grand Conseil
Services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SESAF, DSI
Secrétariats généraux des départements concernés : DECS, DFJC, DIS, DIRH
Préfètes et préfets
Contrôle cantonal des finances
Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés